

*Veillez indiquer ci-dessous l'adresse de retour du double du formulaire*

## FORMULAIRE RQ-AC

### DECLARATION DE RENOUELEMENT QUINQUENNAL D'INSCRIPTION AU REGISTRE SPECIAL DES AGENTS COMMERCIAUX

Ordonnance n°6.418 du 06.12.1978 fixant, en ce qui concerne le registre spécial d'inscription, les modalités d'application de la loi n°1008 du 4 juillet 1978 sur la profession d'agent commercial.



*Article 4 : « L'inscription est valable cinq ans à compter de la date de délivrance du récépissé. Elle doit être renouvelée avant l'expiration de cette période. La demande de renouvellement, accompagnée de toutes pièces justificatives, est présentée et le récépissé délivré comme en matière d'inscription initiale ; le numéro de celle-ci n'est toutefois pas modifié. »*

### RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

Les deux exemplaires de la présente déclaration doivent être signés par l'agent commercial, ou le représentant légal si l'activité d'agent commercial est exercée par une société, et adressés au service dans les 15 jours de leur réception accompagnés du montant du droit dû à l'occasion du renouvellement de l'inscription.

### CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Dossier déposé le :

### RENSEIGNEMENTS A COMPLETER

N° d'inscription :

Nom de naissance, prénoms ou dénomination sociale :

Nationalité :

Adresse du domicile personnel :

Adresse de l'activité :

Activité exercée :

<b>SIGNATURE DU DOCUMENT</b>	
<b>L'agent commercial certifie l'exactitude des renseignements donnés</b>  <b>Signature :</b>	<b>Le Directeur du Développement Economique atteste la conformité des déclarations ci-dessus avec les mentions portées au Répertoire du Commerce et de l'Industrie.</b>
<b>Monaco, le :</b>	<b>Monaco, le :</b>

*« Les données personnelles collectées par la Direction du Développement Economique (DDE) par le biais de ce formulaire sont destinées au traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité « Gestion du Répertoire du Commerce et de l'Industrie ». Les informations demandées sont obligatoires. A défaut, votre demande sera déclarée irrecevable. Les destinataires sont les autorités habilitées par la réglementation et toute personne faisant une demande d'extrait du RCI. Toute personne concernée dispose d'un droit d'accès et de rectification aux informations nominatives traitées qu'elle peut exercer par écrit auprès du Directeur de la DDE - Protection des données personnelles - 9, Rue du Gabian, MC 98000 MONACO. Tout pétitionnaire s'engage à avoir informé les personnes dont les informations sont mentionnées sur les formulaires de leur communication à la DDE. »*

*En application des articles 13 et suivants de la loi n°1.165 du 23 décembre 1993, modifiée, réglementant les traitements d'informations nominatives, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.*